

Arrêté N°2024-06
ADMISSION EN PREMIERE ANNEE 2024

**ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE ET RESPONSABLES DE SALLES
POUR LA PROCEDURE COMMUNE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DES DIPLOMES « GRADE MASTER -
CURSUS GENERAL » DES INSTITUTS D'ETUDES POLITIQUES DU RESEAU ScPo DE LA SESSION 2024**

La directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D. 741-9, D. 741-10 et D. 741-11 ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'Établissement Public Administratif (EPA) établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu la convention pour l'organisation de l'admission en première année entre les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse en date du 7 septembre 2023 ;
Vu le règlement d'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Coursus général » des Instituts d'Etudes Politiques du Réseau ScPo de la session 2024 en date du 10 novembre 2023 ;
Vu l'arrêté de nomination du jury d'admission en première année pour la session 2024 en date du 6 février 2024 ;
Vu l'arrêté relatif à la nomination des responsables des centres d'examen en date du 6 février 2024 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommée responsable administrative du centre d'examen de **Polynésie Française** Monsieur Tuarii DOOM, Chef du département des examens, des certifications professionnelles et des concours, pour l'année 2024.

Article 2 :

Est nommé Responsable de salles :
Monsieur Tuarii DOOM

Article 3 :

Madame Aurélie GUILBERT, Secrétaire générale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **Saint-Germain-en-Laye**, le 16 avril 2024,

Madame Céline BRACONNIER
Directrice
Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye



